

# TAXE D'APPRENTISSAGE

CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE **NOS JEUNES**  
QUI INTÈGRERONT **VOS ENTREPRISES DEMAIN !**

2025



**MISEZ** sur nos filières du commerce, de la vente, et de la maintenance industrielle.

**PARTICIPEZ** au renouvellement des outils pédagogiques pour nos élèves.



**INVESTISSEZ** sur la réussite de vos futurs collaborateurs.



**RAPPROCHONS** l'école de l'entreprise à travers des dispositifs softskills et des découvertes métiers.



## Comment nous reverser votre Taxe d'Apprentissage :

1 : Accéder à la plateforme SOLTÉA  
([soltea.education.gouv.fr](https://soltea.education.gouv.fr))

2 : Se connecter à votre espace privé en tant qu'entreprise assujettie (pour une première connexion, vous devez d'abord créer vos identifiants de connexion via Net-entreprises.fr). Vous accédez, alors, au moteur de recherche.

3 : La recherche peut s'effectuer par Siret ( **19951398700016** ), Raison sociale ( **Lycée Louis Armand Eaubonne** ), UAI ( **0951974E** ) ainsi que par localisation ( **EAUBONNE** ).

4 : Renseigner votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le Lycée Louis Armand, Eaubonne, exemple : 13% pour le Lycée Louis Armand Eaubonne – 19951398700016.

5 : L'URSSAF et la Caisse des dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser la taxe d'apprentissage.

